

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

1632

*Ministère du Travail, du Dialogue social,
des Organisations professionnelles
et des Relations avec les Institutions*

**CONSEIL PRESIDENTIEL CONSACRE AU PLAN D' ACTIONS DU
PACTE NATIONAL DE STABILITE SOCIALE ET D'EMERGENCE
ECONOMIQUE**

**RAPPORT INTRODUCTIF DE MONSIEUR MANSOUR SY, MINISTRE
DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS**

Palais de la République, mardi 21 avril 2015

Monsieur le Président de la République ;

Monsieur le Premier Ministre ;

Mesdames, Messieurs les Ministres ;

Mesdames, Messieurs les Directeurs généraux et Chefs de service ;

Messieurs les Présidents des organisations patronales ;

Messieurs les Secrétaires généraux des centrales syndicales de travailleurs ;

Mesdames, Messieurs ;

La tenue de la première Conférence sociale les 14 et 15 avril 2014, sous la présidence de Monsieur le Président de la République, a été le fruit d'un long processus participatif et inclusif impliquant l'Etat et les partenaires sociaux.

Traduisant l'engagement des parties prenantes à se joindre à la volonté exprimée par le Gouvernement de rénover le dialogue social, ce moment de partage et de réflexion a permis de revisiter le cadre et les mécanismes de dialogue social dans notre pays et de fixer de nouvelles règles du jeu fondées sur une vision commune.

En effet, la Conférence sociale a surtout été marquée par la signature le 15 avril 2014, d'un Pacte national de Stabilité sociale et d'Emergence économique (PNSSEE) par la quasi-totalité des organisations patronales et des Centrales syndicales de travailleurs.

Ce nouveau Pacte, signe d'une volonté d'engager les réformes pour l'avenir dans un élan de consensus et de solidarité, est le produit de plusieurs réunions techniques, groupes thématiques et ateliers de partage.

Le pacte a pour objectif de contribuer à l'instauration et à la consolidation du climat social apaisé propice à l'émergence et assorti d'engagement des partenaires au respect d'une trêve de cinq (05) ans après son adoption.

Il embrasse, par son étendue thématique et sa dimension transversale, tous les segments de notre tissu économique et social et tente d'apporter des réponses aux grandes préoccupations du monde du travail.

C'est pour cette raison qu'il a paru nécessaire aux acteurs signataires, d'élaborer et de soumettre au Gouvernement, un Plan d'actions détaillé faisant la synthèse des attentes et engagements de l'Etat, des Employeurs et des Travailleurs.

Le Plan d'actions comprend ainsi quinze (15) mesures prenant leurs sources dans les objectifs stratégiques du Pacte signé, déclinées en activités et adossées à des modalités précises de mise en œuvre.

Ces mesures visent principalement la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel adapté aux besoins identifiés comme prioritaires dans les politiques publiques et par les partenaires sociaux ainsi que le renforcement des moyens d'intervention des acteurs.

Ainsi, comme vous pouvez le constater dans le tableau des diligences proposé, la mise en œuvre du plan d'actions est conditionnée par des réformes structurelles profondes se proposant d'atteindre les objectifs ci-après :

Mesures	Objectifs visés par les activités proposées
1) veiller au respect de la législation sociale	faire respecter la législation du travail pour améliorer les conditions de travail dans l'entreprise et lutter efficacement contre la précarité et les abus
2) améliorer le cadre juridique et institutionnel des relations professionnelles et redynamiser la négociation collective	améliorer le cadre juridique et institutionnel des relations professionnelles pour instaurer une ère nouvelle favorisant une négociation professionnelle dynamique et rationalisée
3) contribuer à l'amélioration de la productivité et des conditions de sécurité et de santé au travail	accroître la productivité et les conditions de sécurité et santé au travail ;
4) promouvoir la mise en œuvre de politiques publiques appropriées pour prendre en charge la demande sociale et pour favoriser les investissements à fort impact social	promouvoir et mettre en œuvre des politiques publiques favorisant des investissements à fort impact social et prenant en charge la demande sociale, notamment celle des groupes vulnérables
5) assurer une meilleure répartition des fruits de la croissance et améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs	mieux répartir les fruits de la croissance et améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs
6) partager l'information économique et financière	Vulgariser les informations économiques, financières et sociales

7) veiller à l'allocation des ressources budgétaires, pour couvrir l'incidence financière des accords conclus avec les partenaires sociaux	prévoir des ressources budgétaires adéquates pour couvrir l'incidence financière des accords conclus avec les partenaires sociaux
8) promouvoir l'agriculture, l'industrie, l'amélioration des facteurs de production, du capital humain et relancer les entreprises en difficulté	promouvoir l'agriculture et l'industrie et améliorer les facteurs de production, notamment par la valorisation du capital humain
9) promouvoir des concertations régulières entre les partenaires sociaux et les hauts responsables de l'état	relancer les entreprises en difficulté
10) accroître les moyens de promotion du dialogue social	approfondir la démocratie sociale désormais soutenue par des concertations régulières entre les hauts responsables de l'Etat et les partenaires sociaux, l'accroissement des moyens dédiés aux instances du dialogue social
11) organiser régulièrement des élections de représentativité et tenir compte des résultats dans les négociations bipartites et tripartites	organiser régulièrement des élections de représentativité
12) <u>promouvoir l'extension de la protection sociale aux journaliers et aux travailleurs du secteur informel</u>	étendre la protection sociale aux journaliers et travailleurs de l'économie informelle
13) contribuer au respect de l'application des décisions de justice	instaurer des cadres et mécanismes adéquats facilitant le respect des décisions de justice
14) : renforcer les capacités des employeurs et des travailleurs en matière de dialogue social et de négociation collective	renforcer les capacités des acteurs (Administration du travail, employeurs et travailleurs) dont l'engagement quotidien est nécessaire pour le succès de la mise en œuvre du Pacte
15) : mettre en œuvre le programme pays pour le travail décent (PPTD)	Mettre en place des organes de pilotage du PPTD et une stratégie de mobilisation des ressources

La réussite du plan d'actions est conditionnée par, entre autres priorités :

- 1- un engagement continu des acteurs ;
- 2- le respect des engagements communs et spécifiques ;
- 3- un engagement de tous dans le processus de veille stratégique et d'alerte ;
- 4- la mise en place d'organes d'orientation stratégique et de gestion opérationnelle ;
- 5- l'appropriation du Pacte ;
- 6- la réalisation de revues annuelles.

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, Mesdames, Messieurs les Ministres,

La mise en œuvre du Pacte national de stabilité sociale et d'émergence économique requiert une mobilisation d'importantes ressources budgétaires.

Dans ce cadre, les besoins estimés comme prioritaires par l'ensemble des acteurs sont évalués, de 2015 à 2017, à un budget de **trois milliards neuf cent onze millions (3 911 000 000) de francs CFA** répartis comme suit :

- ✓ Pour l'année 2015 : Un milliard cent un millions cent mille (1 101 500 000) de francs CFA
- ✓ Pour l'année 2016 : Un milliard six cent six millions cinq cent mille (1 606 500 000) de francs CFA
- ✓ Pour l'année 2017 : Un milliard deux cent trois millions (1 203 000 000) de francs CFA.

Ces moyens permettront de prendre en charge les programmes de formation permanente et continue au profit des acteurs pour renforcer leurs moyens techniques d'intervention ainsi que les besoins logistiques de l'Administration du travail et des instances du dialogue social.

Elles permettront aussi de mener un ensemble de réformes législatives et réglementaires afin d'instaurer un nouveau cadre des relations professionnelles inspiré des normes internationales du travail ratifiées par notre pays et adapté aux exigences du marché du travail.

Il faut cependant rappeler qu'à ce jour, certaines mesures préconisées dans le Pacte de Stabilité sociale et d'Emergence économique ont connu un début d'exécution.

A titre d'exemple, le Haut Conseil du Dialogue social a été créé par le décret 2014-1299 du 13 février 2014 et ses membres, nommés par le décret 2015-211 du 04 février 2015, ont été installés le 27 mars 2015.

Les Statuts de l'IPRES ont été modifiés pour porter l'âge d'admission à la retraite de 55 ans à 60 ans.

Enfin, plusieurs préoccupations du secteur privé notamment celles relatives aux investissements à fort impact social ont été prises en charge dans les lignes d'actions prévues par le Plan Sénégal émergent.

Cependant, pour assurer l'efficacité des mesures prises et s'assurer de leur impact dans le monde du travail, il convient d'instituer sans tarder les instruments de suivi et d'évaluation prévus dans le Pacte national de Stabilité sociale et d'Emergence économique. Il s'agit notamment du Conseil d'orientation stratégique présidé par le Premier Ministre, du Comité technique présidé par le Ministre chargé du Travail et du Secrétariat exécutif assuré par le Haut Conseil du Dialogue social.

Dans le cadre de ce suivi, il est souhaitable que des mesures fortes soient prises pour valoriser le statut des Inspecteurs et Contrôleurs du travail et renforcer l'Administration du travail qui constitue le centre d'impulsion et de coordination des politiques sociales au profit du secteur privé et des travailleurs.

Enfin, il est important d'instaurer un dialogue social périodique entre les plus hautes autorités de notre pays, le secteur privé et les responsables des organisations syndicales les plus représentatives, en fixant un agenda de rencontres annuelle avec le Président de la République et semestrielle avec le Premier Ministre.

Telles sont, Monsieur le Président de la République, les grandes lignes d'action inscrites dans le projet de plan d'actions du Pacte national de stabilité sociale et d'émergence économique que nous soumettons à votre validation.

Je vous remercie de votre attention.